

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M LYOUSFI FOUAD OU MME LYOUSFI SMAHANE BOURGOGNE BAT 11 11 AV DE BOURGOGNE 25000 BESANCON

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal:

Déclarant 1 (C) : 30 18 763 344 184
Déclarant 2 (C) : 30 27 709 160 434

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 24 902

Référence de l'avis : 18 25 A010260 05

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

BOURGOGNE BAT 11 11 AV DE BOURGOGNE 25000 BESANCON

Numéro FIP: 250 43 46 6039157789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 10/07/2018

Votre situation -

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches -

\Rightarrow Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations

et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BESANCON OUEST - S.A.I.D. BESANCON OUEST

BOULEVARD CHARLES DE GAULLE - 25043 BESANCON CEDEX

Tél: 03 81 65 40 42

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 18/08/2020

25013

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	Cas Particulier	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
M									2.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Salaires	26206		
Autres revenus salariaux			
Total des salaires et assimilés ²			
Déduction 10% ou frais réels			
			0.4000
Salaires, pensions, rentes nets	24902		24902
Revenu brut global			24902
CSG déductible			- 0
Revenu imposable			24902
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			740
Décote			- 740
50000			
Impôt sur le revenu net avant corrections			0
Montant net de votre imposition			0
,			
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés,			
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
vous metes pas imposable a minpot sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵			24902
INFORMATIONS CONCERNANT LE			
PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019			
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les			
actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr			
depuis le 13/06/2018			
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre			
organisme collecteur (employeur,			
caisse de retraite) pour le			
prélèvement à la source sur votre			
revenu net imposable			
Taux pour le foyer	0,00%		
OU			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			
		1	

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

AVIS DE SITUATION DECLARATIVE A L'IMPOT SUR LE REVENU 2016							
>>> Suite de votre avis							
Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus) Ces taux individualisés seront alors les suivants : Taux individualisé pour le déclarant 1 Taux individualisé pour le déclarant 2 Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer		0,00%	0,00%				